



MAISON DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
DU BASSIN DIJONNAIS



Enquête de satisfaction clauses d'insertion sociale



I Introduction

Le GIP MDEF-PLIE a réalisé une enquête de satisfaction électronique entre le 11 et le 25 janvier 2016 auprès des entreprises attributaires de marchés avec clauses d'insertion, afin de mieux connaître leurs avis et attentes sur l'accompagnement et la mise en œuvre de ce dispositif.

II Échantillon et taux de retour de l'enquête

La réalisation de l'enquête a été effectuée auprès de 106 entreprises ayant été attributaires de marchés sur les années 2014-2015.

Le questionnaire était anonyme. Le taux de retour est de 45%.

Cette enquête a été menée auprès des entreprises représentant les différents secteurs d'activités du dispositif (bâtiment, travaux publics, marchés de services). Les réponses obtenues sont représentatives de ces différents secteurs, soit 58 % des entreprises du secteurs bâtiment, 23 % du secteur travaux publics et 21% du secteur nettoyage.

Les objectifs de cette enquête étaient de:

- Connaître et évaluer la perception de la clause d'insertion par les entreprises.
- Estimer le niveau de satisfaction des entreprises concernant l'accompagnement dans la mise en œuvre de la clause d'insertion.
- Repérer les points d'amélioration.

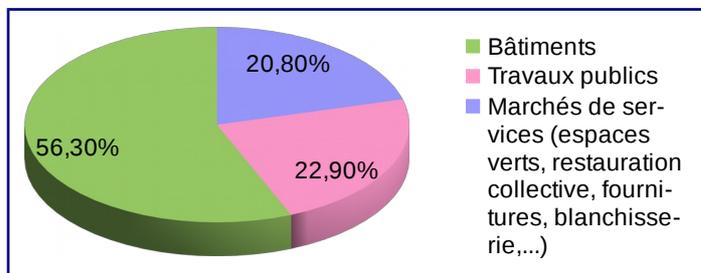
Cette enquête se décompose en trois parties :

- Présentation de l'échantillon
- Une analyse du processus de mise en œuvre des clauses
- Les enseignements et la satisfaction générale des entreprises

III Présentation de l'échantillon

1) Le secteur d'activité des entreprises qui ont répondu au questionnaire

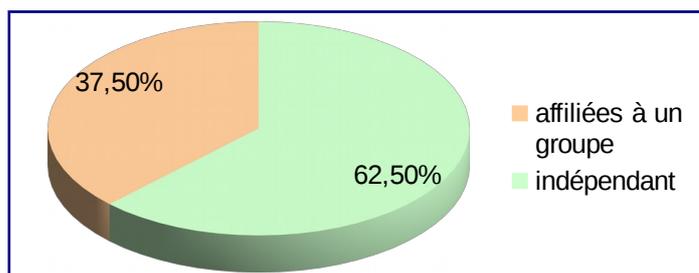
Bâtiments	27 entreprises	56,30%
Travaux publics	11 entreprises	22,90%
Marchés de services	10 entreprises	20,80%



2) Affiliées à un groupe ou indépendant

62,5% des répondants sont des entreprises indépendantes.

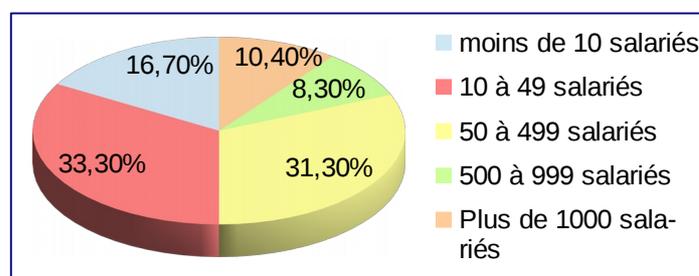
Affiliées à un groupe	18 entreprises	37,50%
Indépendant	30 entreprises	62,50%



3) Taille de l'entreprise

La majorité des entreprises sont des TPE - PME.

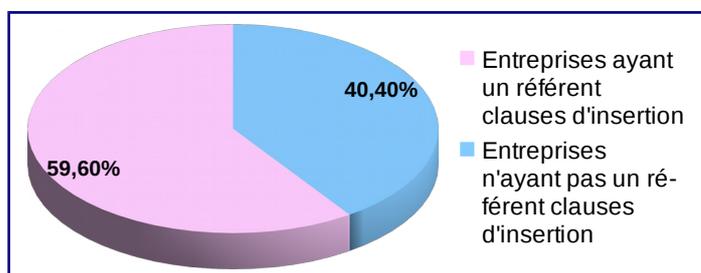
moins de 10 salariés	8 entreprises	16,70%
10 à 49 salariés	16 entreprises	33,30%
50 à 499 salariés	15 entreprises	31,30%
500 à 999 salariés	4 entreprises	8,30%
Plus de 1000 salariés	5 entreprises	10,40%



4) Référent clause d'insertion au sein de l'entreprise

Près de 60 % des entreprises ont un référent clauses d'insertion sociale.

Entreprises ayant un référent clauses d'insertion	28 entreprises	59,60%
Entreprises sans référent clauses d'insertion	19 entreprises	40,40%

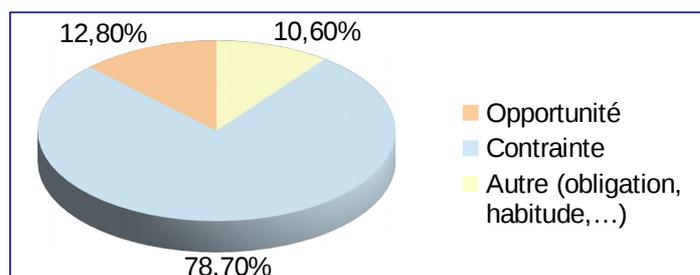


IV Le processus de mise en œuvre de la clause d'insertion

1) La perception de la clause d'insertion par les entreprises au départ

Au départ, la majorité des entreprises perçoivent la clause d'insertion comme une contrainte.

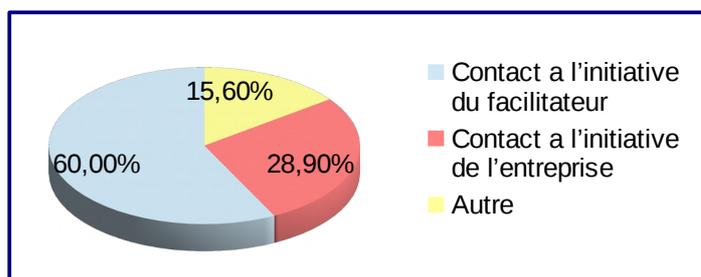
Opportunité	6 entreprises	12,80%
Contrainte	37 entreprises	78,70%
Autre (obligation, habitude,...)	5 entreprises	10,60%



2) Le premier contact

60% des entreprises affirment que le facilitateur du GIP MDEF-PLIE est à l'initiative du premier contact.

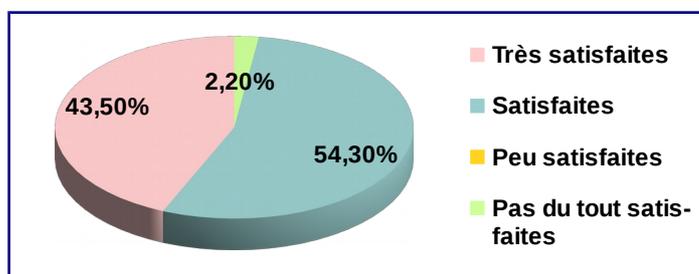
Contact a l'initiative du facilitateur	27 entreprises	60,00%
Contact a l'initiative de l'entreprise	13 entreprises	28,90%
Autre	7 entreprises	15,60%



3) Niveau de satisfaction quant à la qualité et la clarté des informations communiquées par le facilitateur

98 % des entreprises ont exprimé leur satisfaction concernant les compétences des facilitateurs pour expliquer les modalités de mise en œuvre de la clause d'insertion.

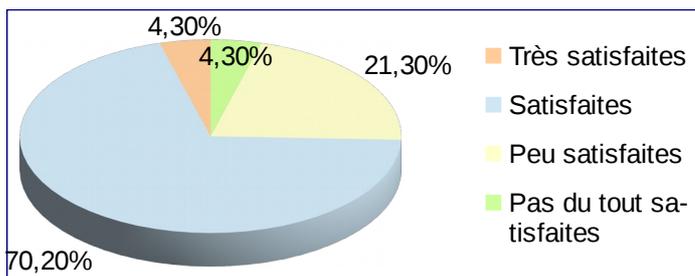
Très satisfaites	20 entreprises	43,50%
Satisfaites	25 entreprises	54,30%
Peu satisfaites	0 entreprises	0,00%
Pas du tout satisfaites	1 entreprise	2,20%



4) Les profils proposés

Plus de 70 % des entreprises affirment être satisfaites des profils proposés.

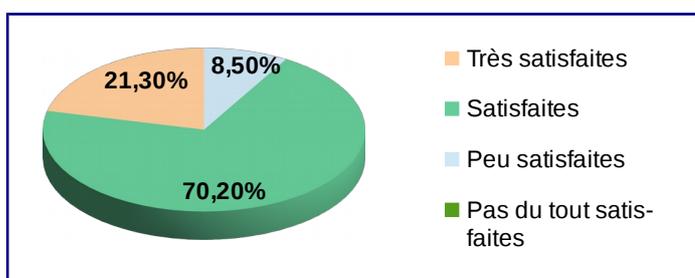
Très satisfaites	2 entreprises	4,30%
Satisfaites	33 entreprises	70,20%
Peu satisfaites	10 entreprises	21,30%
Pas du tout satisfaites	2 entreprises	4,30%



5) Accompagnement des salariés

Plus de 90% des entreprises se déclarent satisfaites, même très satisfaites, concernant le suivi et l'accompagnement réalisés des salariés (par le GIP MDEF-PLIE et ses prestataires).

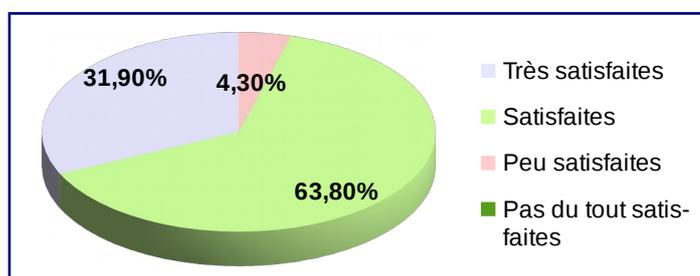
Très satisfaites	10 entreprises	21,30%
Satisfaites	33 entreprises	70,20%
Peu satisfaites	4 entreprises	8,50%
Pas du tout satisfaites	0 entreprises	0,00%



6) Suivi administratif réalisé concernant les engagements d'insertion

Plus de 90 % des entreprises sont satisfaites du professionnalisme des facilitateurs et du suivi administratif réalisé concernant les engagements d'insertion des entreprises.

Très satisfaites	15 entreprises	31,90%
Satisfaites	30 entreprises	63,80%
Peu satisfaites	2 entreprises	4,30%
Pas du tout satisfaites	0 entreprises	0,00%

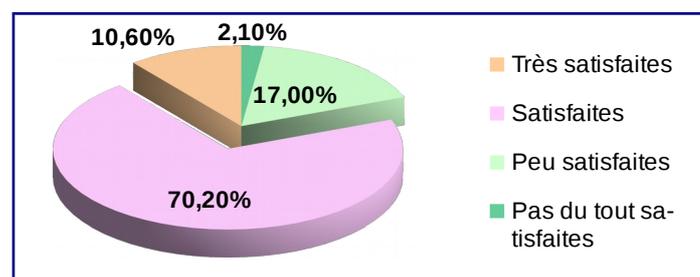


V Enseignements généraux et satisfaction sur la mise en œuvre de la clause et l'accompagnement du GIP MDEF-PLIE

1) Intégration des bénéficiaires du dispositif au sein de l'entreprise

70,2 % des entreprises sont satisfaites de l'intégration des bénéficiaires du dispositif clause d'insertion au sein de leur entreprise.

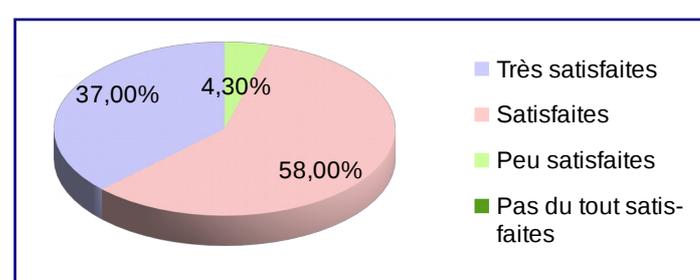
Très satisfaites	5 entreprises	10,60%
Satisfaites	33 entreprises	70,20%
Peu satisfaites	8 entreprises	17,00%
Pas du tout satisfaites	1 entreprises	2,10%



2) Accompagnement des facilitateurs du GIP MDEF-PLIE pour la mise en œuvre de clause d'insertion

Plus 80% des entreprises sont satisfaites de l'accompagnement des facilitateurs du GIP MDEF-PLIE pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Très satisfaites	17 entreprises	37,00%
Satisfaites	27 entreprises	58,70%
Peu satisfaites	2 entreprises	4,30%
Pas du tout satisfaites	0 entreprises	0,00%

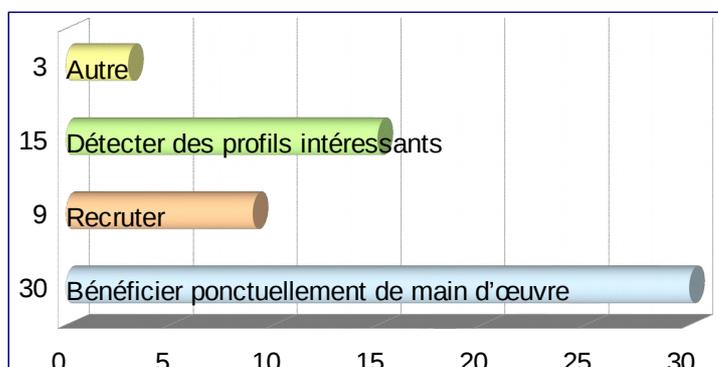


3) Apports de la clause pour les entreprises

Nombreuses sont les entreprises qui estiment que la clause d'insertion leur a permis de recruter et détecter des profils intéressants.

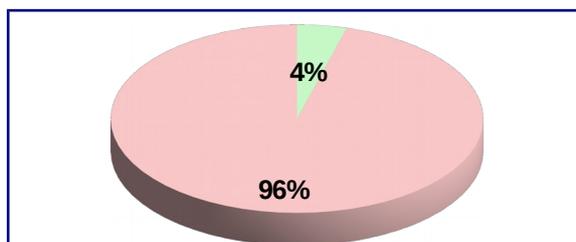
La clause a permis de :

Bénéficiaire ponctuellement de main d'œuvre	30 entreprises	65,20%
Recruter	9 entreprises	19,60%
Détecter des profils intéressants	15 entreprises	32,60%
Autre	3 entreprises	6,50%

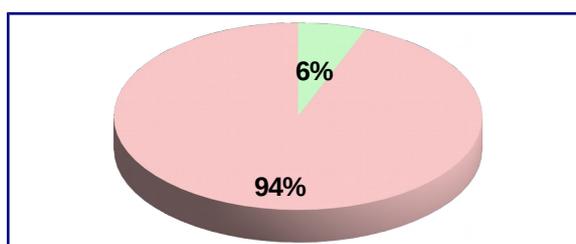


4) Apports de la clause pour les bénéficiaires

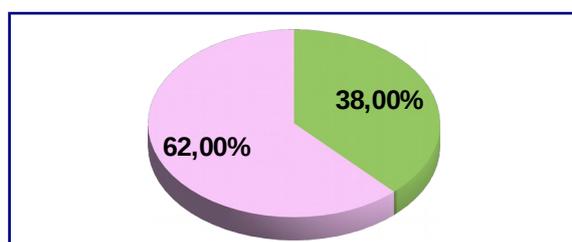
- ◆ **96 % des entreprises ont mis en avant le fait que les clauses d'insertion contribuent au développement des compétences des demandeurs d'emploi.**



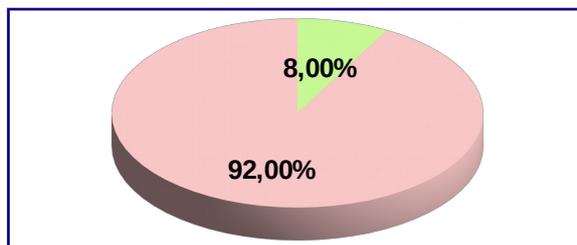
- ◆ **94 % des entreprises déclarent que les clauses sont un outil utile pour ramener à l'emploi des demandeurs d'emploi.**



- ◆ **62 % des entreprises déclarent avoir évolué dans la perception de la clause (cf : alinéa 1) paragraphe IV) après avoir bénéficié de l'accompagnement du GIP MDEF-PLIE.**



- ◆ **92 % des entreprises recommandent l'accompagnement du GIP MDEF-PLIE à une autre entreprise pour la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale.**



A la question «Quelles améliorations pourriez-vous nous proposer pour vous accompagner sur ce dispositif? », les entreprises répondent :

- **La globalisation** des heures permet **«un suivi intelligent** des clauses d'insertion »
- Une mutualisation des heures entre les donneurs d'ordre, avec un accompagnement réalisé par le même facilitateur pour simplifier la démarche de l'entreprise.

Enseignements

En conclusion, les entreprises expriment leur satisfaction globale en insistant sur:

- **Un dispositif contraignant au démarrage, mais une évolution de leur jugement grâce à la qualité de l'accompagnement du GIP de la MDEF ;**
- **Une mise en œuvre souple à l'écoute des entreprises et de leurs contraintes ;**
- **Une forte satisfaction quant à l'expertise et l'appui apportés par le GIP de la MDEF ;**
- **Des résultats significatifs en matière de retour à l'emploi des publics ;**
- **Une utilité confirmée de la clause.**